

**PROCÈS - VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 23 mars 2021**

L'an deux mil vingt et un et le vingt-trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : M. BONNOT Jean-Jacques, M. BOUQUET Frédéric, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, Mme DESMARIS Ginette, M. DURAND Paul, Mme FILET Marie-Claude, Mme GARREAU Elisabeth, Mme GREMY Annick, Mme HULEUX Cindy, M. LAMPS Arnaud, M. LORIN Christian, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, M. PACCOUD Christian, Mme PALLOT Irène, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 FEVRIER 2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 février 2021.

2 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 : BUDGET PRINCIPAL ET ZAC DU LOGIS :

Mme Annie SANDRIN, adjointe en charge des finances, présente les comptes définitifs de l'exercice 2020. Annie SANDRIN précise que les opérations sur la ZAC du logis se sont terminées sur janvier 2021 par les derniers travaux de voiries. Le transfert de l'excédent et du reliquat de dette à la commune a été réalisé au 31 décembre 2020.

Budget principal :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	858 365,47	1 094 560,51
Report de l'exercice 2019		66 492,06
Reste à réaliser		
Total de la section de fonctionnement	858 365,47	1 161 052,57
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	831 370,47	814 301,01
Report de l'exercice 2019	17 532,02	168 296,18
Reste à réaliser	46 081	
Total de la section d'investissement	894 983,49	982 597,19
TOTAL CUMULE	1 753 348,96	2 143 649,76

Résultat global de fonctionnement : 302 687,10 €

Résultat global d'investissement : 133 694,70 € (hors reste à réaliser)

Budget Zac du Logis :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement	231 964,46	276 022,91
Résultat de fonctionnement 18 et19 reporté		306 978,09
Total de la section de fonctionnement	231 964,46	583 001,00
Section investissement	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement	380 964,46	229 191
Solde d'exécution 2019 reporté	80 191	
Total de la section	461 155,46	229 191

Résultat global de fonctionnement : 351 036,54 €

Résultat global d'investissement : - 231 964,46 €

Résultat toutes sections confondues : 119 072,08 €

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, excepté Mme le Maire qui ne prend pas part au vote **APPROUVE** les comptes administratifs 2020.*

3 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL :

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2020, et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 au budget 2021, sur proposition de Mme le Maire,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 18 voix pour et une abstention, **DÉCIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :*

Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2020	302 687.10 €
- virement à la section d'investissement (repris au cpt 1068)	0 €
- Affectation à l'excédent reporté (repris au cpt R 002)	302 687.10 €

4 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 : BUDGET PRINCIPAL ET ZAC DU LOGIS :

Le compte de gestion est le reflet du compte administratif. Il est tenu par le Trésorier. Mme le Maire précise que les comptes de gestion et les comptes administratifs 2020 du budget principal et de la ZAC du Logis sont strictement identiques.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** les comptes de gestion 2020.*

5 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 / ZAC DU LOGIS ET COMMUNE :

Mme le Maire et Mme Annie SANDRIN, adjointe en charge des finances, présentent les projets de budgets 2021 élaborés avec la commission des Finances

Budget principal :

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Ouvertures de crédits 2021	1 448 343.46	1 145 656.36
Résultat de fonctionnement 2020 reporté		302 687.10
Total de la section de fonctionnement	1 448 343.46	1 448 343.46

--	--	--

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Ouvertures de crédits 2021	777 076.48	689 462.78
Restes à réaliser 2020	46 081.00	
Solde d'exécution 2020 reporté		133 694.70
Total de la section d'investissement	823 157.48	823 157.48

Budget Zac du Logis :

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Ouvertures de crédits 2021	351 036,54	
Résultat de fonctionnement 2020 reporté		351 036.54
Total de la section de fonctionnement	351 036.54	351 036.54

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Ouvertures de crédits 2021		231 964.46
Restes à réaliser 2020		
Solde d'exécution 2020 reporté	231 964.46	
Total de la section d'investissement	231 964.46	231 964.46

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** les budgets primitifs 2021 de la commune et de la ZAC du Logis.*

6 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 :

Pour rappel, la taxe d'habitation est vouée à disparaître. En compensation, les communes percevront la part du département sur le foncier bâti.

La taxe sur le foncier bâti est actuellement répartie sur 3 acteurs : la commune, la communauté de communes et le département. La compétence du département sera transférée à la commune, de sorte qu'il n'y ait plus que deux taux (commune et communauté de communes).

Pour récupérer le taux du département, il convient donc de voter un nouveau taux communal englobant le taux départemental.

Il est toutefois proposé de ne faire aucune augmentation.

La part de la commune sur la fiscalité locale serait fixée à :

Taxe d'habitation : 8.30 %

Taxe sur le foncier bâti : 26.94 % (12.97%+13.97%)

Taxe sur le foncier non bâti : 34.74 %

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** les taux de fiscalité ainsi définis.*

7 – SUBVENTIONS COMMUNALES :

Madame le Maire présente les demandes de subventions 2021.

SUBVENTIONS 2021 (Cpt 6574) 50 €/enfant			
	2020	2021	Observations
OGEC	12 100	12 100	2020 = 24 élèves / 2019 = 20 élèves
Fleurissement Grièges	1 700	2 000	
Comité des fêtes Grièges	177		
Sou des écoles de Grièges	0	0	
Maison Familiale Rurale Bâgé-le-Châtel	50	100	Nolan COUDEL Evann PAQUET
Maison Familiale Rurale Pont de Veyle	100	150	DUPUIS Lana - GABET Emmy MANIGAND MAELYS
Maison Familiale Rurale la Vernée de Péronnas	50	50	Lucie BATAILLARD
Maison Familiale Rurale de Chaumont	50	0	
Maison Familiale Rurale La Clayette		50	GALERA Manon
CECOF CFA Ambérieu en Bugey	0	0	
BTP CFA Saône et Loire	0	0	
BTP CFA Ain	0	200	EVANGELISTA Tommy - HUPONT Théo MARTINEZ Noa - SAN JUAN Maxime
Etablissement Régional d'Enseignement Adapté "Claude BROSSE" - Charnay-les-Mâcon	150	50	Océane RUDE-VAROT
Lycée professionnel privé rural de l'Ain de Villars	0	0	
Centre Interprofessionnel de formation d'Apprentis Jean Lameloise de Mercurey	200	100	BROYER Jérémy DAUBOURG Pauline
Chambre des métiers et de l'artisanat Bourg-en-Bresse	250		
CFA St-Marcel (71)	0	0	
Alerte Replonges	180	180	
Académie de la Dombes	50	50	
Amicale CPINI Grièges	0	0	
Jeunes Sapeurs Pompiers de Pont-de-Veyle	100	100	2 Jsp
Subventions diverses	4 943	4 970	
	20 100	20 100	

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le versement des subventions communales 2021.*

8 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION :

En vue de l'aménagement de la place située vers la laiterie, il est possible d'obtenir de la région, une subvention dans le cadre du Bonus Relance pouvant aller de 10 à 40 % de la somme engagée. Le dossier doit être déposé avant le 31 mars 2021.

Au vu des devis, le montant des travaux s'élèverait à 65 412,36 € HT.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** de soumettre une demande et le plan de financement pour la subvention régionale à hauteur de 40% des travaux envisagés, soit 26 165 € et un reste à charge de 39 247 € pour la commune.*

9 – VENTE DE BOIS :

Monsieur MARTIN a réalisé une coupe de bois sur ses parcelles aux fins de vente. A cette occasion, un arbre se trouvant en bordure mais sur le domaine public a été également coupé. Monsieur MARTIN a procédé au reversement de la somme relative à la vente de cet arbre, soit 169.15 €

Il est proposé d'inscrire cette somme au compte recette exceptionnelle.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** de percevoir la somme exceptionnelle de 169.15 €.*

10 – CONTRAT DE MAINTENANCE CUISINE :

A la suite de la visite de sécurité du SDIS, il nous a été demandé de fournir le contrat de contrôle de maintenance des éléments chauds-froids.

La commune n'ayant pas souscrit ce type de contrat, il est proposé de remédier à ce défaut.

3 devis ont été demandés auprès de VPC, Bresse Froid et Marescol.

Cette dernière, s'avérant la mieux -disant, propose un contrat annuel de contrôle de maintenance préventive, reconductible sur 3 ans, pour 525 € HT, révisable tous les ans pour tenir compte de la vétusté des éléments.

En cas de constat d'un défaut, un devis sera alors proposé pour la réparation.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** la signature du contrat de contrôle de maintenance préventive de la société Marescol, pour un montant annuel de 525 € HT, 630 € TTC*

11 – ADHESION FSL :

La commune adhère depuis plusieurs années au FSL. Ce fonds est financé par le département, les bailleurs sociaux, la CAF et les communes. La part des communes s'élève à 30 centimes par an et par habitant, soit pour Grièges, 579.30 €.

Ce fonds a pour objet de venir en aide aux ménages les plus fragiles pour le paiement des factures d'énergie ou des impayés.

Il est proposé de renouveler notre adhésion au FSL.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** le renouvellement de l'adhésion de la commune au Fonds de solidarité logement pour un coût de 30 centimes par an et par habitant.*

12 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS :

Cet ordre du jour est reporté au prochain conseil municipal

13 – QUESTIONS DIVERSES :

Les prochains conseils municipaux auront lieu :

- Le 27 avril 2021
- Le 25 mai 2021
- Le 22 juin 2021
- Le 27 juillet 2021

Lecture est faite des remerciements de l'AJG pour la subvention exceptionnelle.

Nettoyage de printemps le 27 mars 2021

Séance levée à 23h55

A GRIEGES, le 30 mars 2021

Le Maire, Annick GREMY